

À partir du  
**1<sup>er</sup> FÉVRIER 2022**

**ENFIN** TOUS LES EMBALLAGES  
RÉUNIS DANS **LE JAUNE !**

*Tous les emballages  
se trient !  
Et non se recyclent  
(leur tri permettra le  
développement de  
nouvelles filières).*

Il s'agit d'une  
**simplification** des  
consignes de tri.

Les emballages  
et les parties  
d'emballages  
se trient.

Vides, en vrac, raclés,  
égouttés, non  
imbriqués.  
Et non  
propres ou lavés.

Bien faire la  
différence entre  
objet et emballage.  
Seuls les emballages  
se trient.

Ne pas oublier  
les emballages de la  
cuisine et de la salle  
de bain.